|  |
| --- |
| Communiqué de presse  **Sous-titre** |
| **Nouvelle étiquette-énergie**  **La branche automobile avertit contre les mauvaises surprises**  ***Berne, le 29 octobre 2019* – L’Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA) salue la décision du Conseil fédéral de rendre l’étiquette-énergie plus simple, plus compréhensible et plus claire. L’association des garagistes suisses avertit cependant contre les conséquences des changements.** |
| Dans le cadre de la révision partielle de l’ordonnance sur les exigences relatives à l’efficacité énergétique (OEEE), le Conseil fédéral a décidé de repenser la classification des catégories d’efficience énergétique. On renonce à prendre en compte le poids à vide au 1er janvier. Jusqu’à présent, le poids à vide était pris en compte avec une pondération de 30 %. C’est désormais la consommation énergétique absolue qui est déterminante, ce qui entraînera des changements importants au niveau de l’évaluation des différents véhicules. L’UPSA qui a participé à la consultation relative à cette révision partielle de l’OEEE comprend ce changement.  L’UPSA salue la simplification esthétique et du contenu de l’étiquette-énergie. « Cette simplification constitue une amélioration claire et va dans le sens de la branche et du constructeur », déclare Markus Peter, responsable Technique et environnement de l’UPSA. Les garagistes suisses saluent également la modification de la valeur cible de CO2 de 21 % par rapport à celle de la loi sur le CO2. On prend ainsi en compte le fait que la valeur ancrée dans la loi sur le CO2 repose encore sur les anciennes valeurs de mesure NEDC (nouveau cycle européen de conduite). Par contre, on utilise les nouvelles valeurs de mesure WLTP (World Light Vehicles Test Procedure) qui sont en moyenne nettement supérieures pour l’élaboration de l’étiquette-énergie à partir du 01.01.2020. « Le fait que cette valeur cible de 95 grammes de CO2 par kilomètre soit ainsi augmentée à 115 grammes est aussi bien dans l'intérêt de la branche que de celui des clients finaux face aux sanctions financières pouvant être encourues », constate Markus Peter.  Néanmoins, l’UPSA attire l’attention sur les effets secondaires déplaisants liés aux nouvelles catégories d’efficience. Markus Peter : « Différents cantons utilisent l’efficience du véhicule pour calculer l’impôt automobile. On aura dans ce contexte des changements qui ne seront certainement pas dans l’intérêt du propriétaire automobile. »  Markus Peter avertit également que les nouvelles catégories d’efficience énergétique devraient aussi avoir des conséquences pour de nombreux exploitants de flottes d’entreprises. « De nombreux exploitants de flotte achètent leurs véhicules en fonction de la consommation, des émissions de CO2 et de l’efficience énergétique. Si les catégories d’efficience énergétique changent pour 2020, certains véhicules risquent de ne plus pouvoir être achetés. » Dans ce domaine, l’UPSA conseille aux exploitants de flottes d’adapter à temps les règlements sur les véhicules de fonction.  **De plus amples informations** sont disponibles auprès de Markus Peter, Technique & environnement UPSA, téléphone 031 307 15 29, e-mail [markus.peter@agvs-upsa.ch](mailto:markus.peter@agvs-upsa.ch). **Coordination :** Anina Zimmerli, téléphone 031 307 15 43, e-mail [anina.zimmerli@agvs-upsa.ch](mailto:anina.zimmerli@agvs-upsa.ch)    ***L’Union professionnelle suisse de l’automobile (UPSA)***  *La branche suisse de l’automobile est constituée d’une multitude de petites structures : fondée en 1927, l’UPSA est aujourd’hui l’association professionnelle et sectorielle des garagistes suisses comptant près de 4 000 petites, moyennes et grandes entreprises, des concessions automobiles ainsi que des établissements indépendants. Les 39 000 collaborateurs des entreprises UPSA – dont 9 000 personnes en formation – vendent, entretiennent et réparent la plus grande partie du parc automobile suisse qui compte environ 6 millions de véhicules.*  **Textes et images disponibles en téléchargement sur le site** [**www.agvs-upsa.ch**](http://www.agvs-upsa.ch)**, dans la rubrique « Communiqué de presse » située en bas de page** |
| ED_clever_d |

Avec le soutien de :